

Rezensionen / recensions / recensioni

Ruchat, Martine (2003). *Inventer les arriérés pour créer l'intelligence. L'arriéré scolaire et la classe spéciale. Histoire d'un concept et d'une innovation psychopédagogique 1874-1914*. Bern: Peter Lang, 239 + XX pages.

Martine Ruchat étudie dans cet ouvrage au titre énigmatique l'origine des classes spéciales, leurs premières mutations, ainsi que le concept d'*arriéré scolaire* (et d'autres termes désignant les diverses catégories d'enfants qualifiés plus récemment d'handicapés ou d'inadaptés). La préface de Daniel Hameline apporte une réflexion sur le titre choisi par l'auteure expliquant que «pour créer l'intelligence – telle que la société de progrès a besoin de la définir pour s'identifier elle-même – il lui faut *inventer* la catégorie privative qui lui corresponde», à savoir les *arriérés*, ceux qui restent au bas de l'échelle dans la norme scolaire. Martine Ruchat a étudié l'éducation correctionnelle au 19^e siècle dans laquelle l'enfant est surtout considéré comme un être moral, avec des qualités et des défauts (à corriger), mais peu à peu se dessine l'idée qu'il est aussi une intelligence à développer et à stimuler: les classes spéciales seront destinées aux enfants peu doués susceptibles d'être éduqués.

Le cadre géographique est principalement celui du canton de Genève, richement documenté probablement parce que les débats et les pratiques sur les sujets de l'arriéré scolaire et de la classe spéciale y ont été particulièrement intenses. Une investigation parallèle a été menée concernant le canton de Fribourg, quoique beaucoup plus réduite. La comparaison montre toutefois le caractère presque contemporain de la première classe spéciale (1898 à Genève, 1900 à Fribourg) et de l'entrée des médecins dans le milieu scolaire; s'il y a huit classes spéciales à Genève en 1913, il y en a deux à Fribourg. La période considérée débute avec l'obligation de l'instruction inscrite dans la Constitution fédérale de 1874 à l'article 27, elle se termine en 1914, l'année de la nomination d'Alice Descœudres qui sera durant 25 ans une figure majeure de la psychopédagogie et des classes spéciales à Genève.

C'est le psychologue Edouard Claparède qui présente les classes spéciales comme une «innovation» pédagogique au tournant du siècle. Martine Ruchat interroge leurs origines pour savoir si elles sont «une création de pédagogues ou de médecins», si elles sont «le fruit institutionnel de débats politiques sur l'instruction publique ou celui d'une progressive médicalisation du champ scolaire». La première hypothèse a été formulée par divers auteurs dans les années 1970 et s'inscrit dans la lignée de Foucault, il s'agit surtout alors de dénoncer le rôle normatif de l'école et l'exclusion d'une frange de la population ne pouvant répondre à l'obligation scolaire. Or, pour Martine Ruchat, «l'élan à la fois philanthropique, politique et économique n'est pas celui d'une vaste opération de mise à l'écart. Bien au contraire, la préoccupation essentielle est de ne laisser

personne en arrière de cette formidable marche vers la civilisation que représente pour les milieux bourgeois – qui sait pour tous les milieux? – le progrès scientifique, technique, pédagogique, dont l’instruction publique est l’expression». Elle met en évidence une hypothèse complémentaire à l’origine des classes spéciales, à savoir le développement de la médecine et de la psychologie et l’attention des spécialistes portée à l’enfance anormale, en partie à la demande des pédagogues.

Dans la première partie, l’ouvrage traite de la préoccupation sociale à l’égard des enfants déshérités rendue plus aiguë dans le dernier quart du 20^e siècle avec l’introduction de deux exigences fédérales que sont l’obligation scolaire et les examens pédagogiques de recrues. Le problème est d’abord celui de l’illettrisme lié à l’absentéisme. Dans les lois cantonales, des exceptions à l’obligation concernent les enfants «idiots», sourds, muets, aveugles ou «atteints d’une infirmité contagieuse»; ce sont les enfants «vicieux» ou «indisciplinés»[...] «dont l’exemple est pernicieux pour leurs camarades» qui posent d’abord problème: à Genève, dès 1878, c’est pour eux que sera formulé le premier projet de classes de discipline ou classes spéciales (spécial par opposition à ordinaire). Comme tel, il ne verra pas le jour, on craignait notamment la stigmatisation qu’engendreraient ces classes. A Fribourg, on préconise pour ces enfants l’exclusion de l’école.

La deuxième partie de l’ouvrage aborde la mise en place institutionnelle des classes spéciales destinées aux enfants retardés ou peu doués. Si de telles classes sont introduites à Coire en 1860 déjà, puis à Zurich, ensuite à Lausanne en 1885, l’un des éléments déclencheurs, à Genève comme à Fribourg, serait l’enquête nationale de 1897 relative au «dénombrement des enfants faibles d’esprit en âge de fréquenter l’école» demandée par les sociétés d’instituteurs au Département de l’Intérieur; ces derniers sont préoccupés par les enfants qui stagnent à l’école et freinent la classe. Cinq catégories sont envisagées dans l’enquête: «faibles d’esprit à un léger degré», «[...] à un degré plus prononcé», «atteints d’infirmité physique seulement», «idiots/sourds-muets/aveugles/etc.», «moralement abandonnés seulement». Il s’agit aussi de repérer les enfants susceptibles de développement intellectuel, ceux pour lesquels on préconise l’accueil dans une classe spéciale ou dans un établissement spécial. L’une des conséquences de cette enquête sera l’introduction dans tous les cantons en 1899 d’un examen sanitaire à l’entrée de l’école qui aura pour effet d’attirer l’attention des enseignants et des médecins des écoles sur le problème de l’arriéré scolaire et de l’anormal. D’autres facteurs ont favorisé l’introduction des classes spéciales: à Genève, par exemple, l’augmentation du nombre d’enfants scolarisés en classe enfantine incluant ceux qui y restent plusieurs années faute d’avoir le niveau pour entrer à l’école primaire. La première classe spéciale accueille une population mélangée: des enfants «anormaux», mais aussi des enfants «arriérés» à cause d’une santé délicate ou parce qu’ils sont de langue étrangère, des enfants «indisciplinés», à l’exclusion des enfants «idiots et incapables de perfectionnement» et des enfants «moralement corrompus» (Règlement de 1899). L’inspectrice des classes spéciales de Genève, Louisa Picker, rédige un rapport dans lequel elle préconise cet enseigne-

ment pour les femmes. Il leur conviendrait mieux qu'aux hommes, car il faut de la patience, du dévouement et de la douceur, il doit être adapté à l'intelligence de l'enfant, donc individualisé, enfin il faut un matériel pédagogique adéquat. Dans ses conclusions, elle prône des «rapports fréquents avec les parents et de remonter aux causes des maux [...] afin d'agir en toute connaissance de cause dans chaque cas particulier et de grouper des observations»; il s'agit aussi d'introduire «des cours spéciaux» pour les instituteurs. Edouard Claparède devient dès 1901 l'expert psychologue des classes spéciales, il forme les institutrices et mène une première étude anamnétique sur les enfants en 1904. Le psychopédagogue Ovide Decroly, qui a créé à Bruxelles dès 1890 des classes spéciales et un «institut d'enseignement spécial», devient un maître pour Claparède et d'autres acteurs des classes spéciales à Genève. Une fois encore, ici sous l'influence de Decroly, les catégories se modifient et une distinction s'opère entre les «arriérés simples» ou «pédagogiques» et les «arriérés médicaux» avec des sous-catégories. L'approche, philanthropique et scolaire au début des classes spéciales, devient médico-pédagogique.

La troisième partie de l'ouvrage porte précisément sur la réforme des classes spéciales et l'accent est mis sur le contenu de l'enquête anamnétique (grâce aux cahiers de Claparède conservés aux Archives Institut Jean-Jacques Rousseau) et sur le rapport daté de 1905 demandé à Claparède par le Conseil d'Etat. Notons en passant que quelques dessins de Claparède inclus dans les cahiers auraient pu être reproduits. Une commission médico-pédagogique permanente sera instituée, le nombre des classes spéciales sera diminué au profit d'une intégration des enfants les moins inadaptés dans les classes ordinaires. Mais deux propositions majeures de Claparède seront refusées: une formation psychologique pour tous les instituteurs et l'idée d'un asile médico-pédagogique; ceci amènera Claparède à la création privée de l'Institut Jean-Jacques Rousseau des Sciences de l'éducation en 1912 incluant une consultation médico-pédagogique. François Naville et les médecins du Service d'hygiène deviennent les nouveaux experts des classes spéciales à Genève. C'est alors que la question de l'arriération entre davantage dans le champ médical, voire psychiatrique.

Grâce à une étude rigoureuse des archives, Martine Ruchat apporte une documentation riche et une analyse fine de l'évolution de la double thématique de l'arriéré scolaire et des classes spéciales, à Genève principalement; il serait utile de pouvoir comparer la réalité pratique des classes spéciales à Fribourg. Mais bien au-delà de l'exemple local, l'auteure permet de situer dans la perspective du tournant du siècle l'émergence d'une problématique qui, si elle ne concerne que 1 à 2 % des enfants scolarisés à l'époque, a posé les bases de l'éducation et de l'enseignement spécialisés. Tout au long de cet ouvrage, on parcourt une période significative dans la formulation des catégories et des qualificatifs de l'enfance malheureuse, dans la recherche de méthodes pédagogiques, dans l'interaction entre les classes ordinaires et les classes spéciales; puis on se demande quelle a été, après 1914, l'évolution du concept et de l'innovation psychopédagogique. A cer-

tains égards très modernes, l'objectif des premières classes spéciales à Genève était, selon Louisa Picker, de permettre «à l'enfant d'entrer dans le monde du travail et y faire un peu bonne figure, lui rendre l'assurance et la dignité qu'il a perdues, lui donner conscience de sa valeur et réveiller ainsi son amour propre» (1900).

Geneviève Heller, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne